

Département : SAVOIE
Arrondissement : ALBERTVILLE
Commune : VAL D'ISERE

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 073-217303049-20200302-2020_02_18-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT, le 2 mars à 18h00

DELIBERATION N° 2020.02.18

Le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ISERE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc BAUER, Maire.

Présents : M. Marc BAUER, M. Gérard MATTIS, Mme Emmanuelle VAUDEY, M. Michel BOBBI, Mme Audrey NALIN, M. Sébastien FRISON, Mme Florence COSTERG, Denise BONNEVIE, M. Didier BONNEVIE, M. Jean Charles BORASO, Mme Marie Laure MATTIS, M. Nicolas MORIANO, Mme Corinne REVERSADE, Mme Dominique MAIRE, M. Patrick MARTIN
Mme Véronique PESENTI GROS

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	16
Votants :	17

Absents : Mme Jane GRIFFITHS, M. Pascal NARBONI, M. Philippe BOREL (procuration à M. Nicolas MORIANO)

Secrétaire de séance : Mme Jane GRIFFITHS

La convocation a été envoyée le 25 février 2020
La convocation a été affichée le 25 février 2020

OBJET : Adoption du Budget primitif 2020 – Budget annexe « Parkings »

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU la Loi n° 270746 de finances du 28 décembre 2019,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Parkings ;

VU les documents comptables joints en annexe ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Sébastien FRISON, adjoint au Maire délégué aux finances ;

après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,



ADOPTÉ le budget primitif 2020 pour le budget annexe PARKINGS, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
VOTE EXPLOITATION	1 102 748,00	1 091 158,00
REPORT RESULTAT N-1		11 590,78
TOTAL	1 102 748,00	1 102 748,78

	DEPENSES	RECETTES
VOTE INVESTISSEMENT	1 062 106,00	592 070,00
REPORTS RAR N-1	23 893,50	
REPORT RESULTAT N-1		1 497 776,66
TOTAL	1 085 999,50	2 089 846,66

PRECISE que le budget primitif 2020 pour le budget annexe PARKINGS a été établi et voté par nature et en excédent d'investissement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marc BAUER



Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Emmanuel CORDIVAL

Pièce jointe : 1

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.